

Conseil Municipal du 20 juin 2013

L'an deux mil treize et le vingt juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf Mme ROYER Catherine, Mme COCHOIS Coralie, M. GA Thierry et M. YELMO José.

Madame THOURAULT Sylvie a donné pouvoir à M. BONNET Daniel,
Monsieur TIAFFAY Patrice a donné pouvoir à Madame DUCHESNE Madeleine,
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François,
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Monsieur MINET Christian.

Monsieur BARRIER Patrice a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 10 juin 2013.

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2013 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 51/2013 Restructuration de la mairie – BLP Architectes – Avenant n° 1**

Par délibération du 18 octobre 2012, le conseil municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie au cabinet BLP Architectes pour un montant de travaux estimé à 900 000 € HT.

Par délibération du 23 mai 2013, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif du programme de restructuration de la mairie pour un montant de 1 148 200 € HT. En option, il a été retenu le doublage intérieur des murs de la mairie existante et le remplacement des châssis bois sur l'arrière de la mairie pour une optimisation énergétique du bâtiment existant pour un montant de 30 065 € HT. Initialement, il était proposé un montant total d'option pour 64 065 € HT.

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières, article 8.3, il convient d'arrêter le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre ramené au mois des études de septembre 2012.

La rémunération définitive du cabinet BLP Architectes est arrêtée à la somme de 155 361,58 € HT, 185 812,45 € TTC, soit une augmentation de 35 661,58 € HT, 42 651,25 € TTC (+29,79%).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Considérant que les postes de travaux supplémentaires ne sont pas imputables au maître d'œuvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la mairie,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le cabinet BLP Architectes.

➤ **N° 52/2013 Ouverture de crédits – Budget principal**

Le conseil municipal,

Décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours de la commune de Taissy :

En section de fonctionnement

6574 subventions de fonctionnement aux associations – ligne « Comité des Fêtes »
7336 Droits de place

La somme de 5 228 €

➤ **N° 53/2013 Rapport du service de l'eau 2012**

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Prend acte du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

➤ **N° 54/2013 Compte-rendu du maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain qu'il tient de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 3852 du 29 avril 2008 et confirmé par délibération n° 66/2012 du 15 novembre 2012.

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes : (voir tableau au dos)

LISTE DES DIA

Année	Date	N° Enregistrement	Réf. Cadastre	Superficie	N° de voirie	Adresse	Montant	Décision
2013	11/03/13	20130005	AN46	1235.00	6	rue Bernard Palissy	500 000.00	Renonce
2013	03/05/13	20130006	AM15	520.00	78	rue de Sillery	235 000.00	Renonce
2013	30/05/13	20130007	AM147	1494.00	11	Chemin de la Cuche	400 000.00	Renonce

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Bâtiments

- Gendarmerie : finalisation de l'étude de la rénovation des salles de bain
- Tennis couvert : démoussage du toit entreprise retenue SOPREMA pour 2 772,33 € TTC
- Ecole Maternelle : aménagement de rangement par les ateliers
- Caisse des Ecoles : réfection de l'étanchéité de la terrasse entreprise retenue BOELLE pour 20 673,94 € TTC
- Mairie : réfection de l'électricité au 3, rue de Sillery entreprise retenue LANTENOIS pour 5652,50 € TTC

Voirie

- Présentation des différents points de mise en accessibilité de la voirie

III – Questions diverses**Informations sur les modalités des élections pour les prochaines municipales**

Un document sur les changements intervenant lors des prochaines élections municipales pour les communes de plus de 1 000 habitants est présenté et commenté aux membres présents.

Contrat d'avenir

Monsieur le Maire rappelle les différentes conditions de mise en place de ce type de contrat et explique au conseil qu'il a été contacté personnellement par Monsieur le Sous-Préfet à ce propos. Après un rapide tour de table, le conseil municipal émet un accord de principe à la transformation du contrat en CUI-CAE actuel en contrat d'avenir.

Prochaine réunion de conseil : le jeudi 5 septembre 2013

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		